



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 avril 2011

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

OBJET : 01-3 - PLACE JEAN AUDE - REALISATION D'UN POLE DE PROXIMITE - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME - AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

862-11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **22/04/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **22/04/11**

Pour le Maire,



Stéphane PINTRE
Directeur Général des Services

Le vendredi 15 avril 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/04/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOUI, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques BAYLE
Mme Jacqueline DOR à M. Jacques BARBERIS
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André PADOVANI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

Le 24 juin 2002, la Commune est devenue propriétaire de l'immeuble situé 1, Place Jean Aude à ANTIBES, composé d'un bâtiment de 351 m² élevé sur un étage comprenant quatre lots de copropriété.

Cette acquisition a été réalisée par la Commune dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption en vue de réaliser des équipements publics de proximité, en l'occurrence un Poste de Police Municipale et une Mairie Annexe.

Les locaux de la Mairie Annexe ont été aménagés en 2006 dans l'existant et des bureaux ont été créés pour accueillir les agents du recensement à l'étage.

En complément de l'installation du poste de police municipale au rez-de-chaussée, comme envisagé initialement, le programme prévoit d'affecter une partie des locaux de l'étage au service Etat-Civil (naissances, décès, etc.) afin de faciliter les démarches des concitoyens, du fait du positionnement du bâtiment proche de l'Hôpital de la Fontonne.

Ce projet prendra en compte l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour l'ensemble des locaux.

Le coût des travaux intégrant l'ensemble de ces éléments et notamment la mise en place d'un ascenseur, est évalué à 400 000 € H.T.

La réalisation de cette opération requiert au préalable une autorisation d'urbanisme, sollicitée auprès du conseil municipal s'agissant d'un bâtiment communal. C'est la raison pour laquelle il convient de déposer un permis de construire.

Il est également nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir concernant le bâtiment dédié actuellement à la Police Municipale, sur la parcelle AN 985, et qui à terme, ne présentera plus d'intérêt pour la Commune.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **APPROUVE** le programme de réaménagement des locaux situés au n° 1 Place Jean Aude selon les modalités définies ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire :

- à signer les demandes d'autorisation pour la totalité des opérations constitutives de l'acte de construire, de démolir, de mise en service, d'ouverture au public et notamment sans que cela soit limitatif, la demande de permis de construire, la conformité, la visite de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité, les raccordements aux réseaux ;

01-3 - PLACE JEAN AUDE - REALISATION D'UN POLE DE PROXIMITE - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME -
AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

- à solliciter des subventions pour la réalisation de cet équipement de proximité auprès de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis ainsi que de tout autre organisme susceptible de participer à l'opération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM 01-3 - Place Jean Aude - Réalisation d'un pôle de Proximité - Dépôt d'autorisation d'urbanisme - autorisation de signature - demande de subventions - -

Date de transmission de l'acte : 22/04/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2011

Numéro de l'acte : DCM862-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110415-DCM862-11-DE

Date de décision : 15/04/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme